

DOCUMENT D'INFORMATION
SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE
POUR L'USAGE DE
LA COMMISSION D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE, PUBLIQUE ET INDÉPENDANTE,
CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES FORÊTS
DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Novembre 2003

Révisé par l'errata du 30-01-2004

Note :

Document d'information sur la gestion de la forêt publique préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.

Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.

Novembre 2003.

Table des matières

	Page
Introduction.....	8
1 Caractéristiques des ressources du milieu forestier	10
2 Principaux aspects socio-économiques.....	13
2.1 Régimes de propriété	13
2.2 Retombées socio-économiques de la forêt.....	14
2.3 Principaux acteurs.....	22
2.4 Contraintes et opportunités.....	23
3 Régime forestier québécois.....	26
3.1 Régime d'avant 1986.....	26
3.2 Loi sur les forêts de 1986.....	27
3.3 Loi sur les forêts mise à jour en 2001.....	28
3.4 Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002 (projet de loi n° 105).....	29
3.5 Regard sur l'évolution des modes d'attribution depuis 1986.....	30
3.6 Regard sur l'évolution de la protection du milieu forestier	30
4 Cadre légal de la gestion forestière.....	33
4.1 Organisation territoriale	33
4.1.1 Unités d'aménagement forestier	33
4.1.1.1 Délimitation des unités d'aménagement forestier.....	34
4.1.1.2 Démarche d'établissement des unités d'aménagement.....	35
4.1.2 Limite nord des attributions commerciales de bois	35
4.1.3 Réserves forestières	36
4.2 Coresponsabilité et arbitrage.....	37
4.3 Gestion participative.....	38
4.3.1 Politique de consultation.....	38
4.3.2 Participation publique à la préparation des plans généraux d'aménagement forestier	39
4.4 Protection du milieu forestier	41
4.4.1 Normes d'intervention en milieu forestier.....	41
4.4.2 Classement d'écosystèmes forestiers exceptionnels.....	41

4.5	<i>Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier</i>	42
4.6	<i>Gestion adaptée</i>	44
4.7	<i>Régime forestier et les Autochtones</i>	45
4.7.1	Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec et Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente (2002, c. 25 ou projet de loi n° 93).....	45
4.7.2	Négociations territoriales globales impliquant des communautés innues et atikamekw	46
4.7.3	Autres nations autochtones	46
4.8	<i>Modifications proposées au régime forestier dans le projet de loi n° 14</i>	47
5	Processus de gestion des forêts publiques du Québec	50
5.1	<i>Mise à jour des connaissances du milieu forestier</i>	50
5.1.1	Inventaire forestier au Québec	50
5.1.1.1	Processus d'inventaire forestier	50
5.1.1.2	Principales caractéristiques des inventaires réalisés	52
5.1.1.3	Prochain inventaire	54
5.1.1.4	Principales problématiques et mesures correctives.....	55
5.1.2	Mesure de la croissance des forêts et des effets des traitements sylvicoles.....	56
5.1.3	Évaluation du respect de la stratégie d'aménagement forestier.....	58
5.1.3.1	Principales problématiques et mesures correctives.....	59
5.1.4	Suivis relatifs à la protection de l'environnement	60
5.1.5	La conservation de la diversité biologique	61
5.1.6	Perspectives d'avenir	62
5.2	<i>Planification forestière</i>	62
5.2.1	Plan général d'aménagement forestier.....	62
5.2.1.1	Analyses.....	65
5.2.1.2	Choix d'aménagement	65
5.2.1.3	Stratégie d'aménagement.....	67
5.2.1.4	Calcul de la possibilité forestière	68
5.2.1.5	Programme quinquennal	70
5.2.1.6	Principales problématiques et mesures correctives.....	71
5.2.2	Plan annuel d'intervention forestière	73
5.2.3	Plan spécial d'aménagement forestier	73
5.3	<i>Suivi et contrôle des interventions en forêt</i>	74
5.3.1	Suivi et contrôle des interventions de l'année courante.....	74
5.3.1.1	Mesurage des bois récoltés et la facturation des droits.....	74
5.3.1.2	Traitements sylvicoles	76
5.3.1.3	Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier..	77
5.3.2	Suivi et contrôle des interventions des années antérieures	77
5.3.3	Irrégularités et infractions	78
5.3.4	Rapport annuel d'intervention forestière (RAIF)	78
5.3.5	Principales problématiques et mesures correctives.....	79

5.4	<i>Tarifification des bois et financement de la sylviculture</i>	83
5.4.1	Redevances forestières.....	83
5.4.2	Financement de la sylviculture	84
5.4.3	Principales problématiques et mesures correctives.....	84
5.5	<i>Aménagement durable des forêts (ADF)</i>	86
5.5.1	Principales préoccupations de l'aménagement durable des forêts.....	86
5.5.2	Mesures déjà en place et à venir	87
5.5.3	Plan d'action global	88
5.6	<i>Suivi de gestion et reddition de compte</i>	89
6	État de situation de la forêt	92
6.1	<i>Évolution du couvert forestier, des années '70 aux années '90</i>	92
6.2	<i>Forêts vierges</i>	93
6.2.1	Résultats.....	94
6.3	<i>Évolution de la croissance forestière</i>	95
6.3.1	Placettes-échantillons permanentes	95
6.3.2	Calcul des accroissements à partir des PEP	96
6.3.3	Résultats pour l'ensemble de la forêt publique sous aménagement	99
6.3.4	Résultats par domaines bioclimatiques de la forêt publique sous aménagement	100
6.3.5	Explications des principaux changements observés	102
	<i>Explications pour le changement net négatif</i>	103
	<i>Explications pour la diminution de l'ampleur du changement net</i>	109
	<i>Explications pour l'augmentation de l'accroissement brut</i>	109
6.3.6	Principaux constats et discussion des résultats	110
6.3.7	Prévision pour les prochaines années	111
6.4	<i>Bilan de la réalisation des activités sylvicoles et de récolte</i>	112
6.5	<i>Discussion générale sur l'état de la forêt québécoise</i>	116
6.6	<i>Interactions entre le processus de gestion et l'état de situation de la forêt</i>	117
7	Ententes et programmes d'aide financière	119
7.1	<i>Ententes internationales à portée commerciale</i>	119
7.2	<i>Ententes internationales à portée environnementale</i>	119
7.3	<i>Différend canado-américain sur le bois d'œuvre résineux</i>	121
7.4	<i>Ententes spécifiques de développement régional</i>	123
7.5	<i>Programmes forestiers et industriels</i>	123
7.5.1	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	123
7.5.2	Programme de création d'emplois en forêt.....	124
7.5.3	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	125
7.5.4	Programme d'aide financière au développement industriel.....	126

8	Organisation du Ministère dans le domaine forestier	127
8.1	<i>Mission, mandats et orientations stratégiques.....</i>	127
8.2	<i>Structures administratives</i>	128
8.3	<i>Ressources.....</i>	130
8.4	<i>Protection des forêts et recherche</i>	130
8.5	<i>Technologies de l'information.....</i>	132

Figures

Figure 1	Les zones de végétation	11
Figure 2	Les régimes de propriété.....	13
Figure 3	Intégration de l'industrie des produits forestiers	15
Figure 4	Simulation d'une unité d'aménagement sur 150 ans	70
Figure 5	Répartition de la forêt vierge au Québec	94
Figure 6	Bilan des accroissements annuels périodiques de la forêt publique sous aménagement	99
Figure 7	Évolution de l'accroissement brut, toutes essences, pour chacun des domaines bioclimatiques de la forêt publique sous aménagement	100
Figure 8	Évolution de la mortalité, toutes essences, pour chacun des domaines bioclimatiques présents dans la forêt publique sous aménagement	101
Figure 9	Évolution du changement net, toutes essences, pour chacun des domaines bioclimatiques présents dans la forêt publique sous aménagement.....	102
Figure 10	Répartition des PEP selon les stades de développement lors des trois inventaires (toutes strates).....	103
Figure 11	Volume moyen sur pied dans les PEP selon les stades de développement lors des trois inventaires (toutes strates)	104
Figure 12	Répartition des PEP résineuses au 1 ^{er} inventaire selon les stades de développement lors des trois inventaires.....	105
Figure 13	Volume moyen sur pied dans les PEP résineuses au 1 ^{er} inventaire selon les stades de développement lors des trois inventaires	105
Figure 14	Évolution de la proportion des peuplements résineux, au sein des PEP identifiées comme résineuses ou en voie de régénération au 1 ^{er} inventaire, selon le stade de développement	106
Figure 15	Bilan des accroissements annuels périodiques en volume marchand de bois, toutes essences, pour les peuplements de la forêt publique sous aménagement identifiés comme mûrs et surannés lors du 1 ^{er} inventaire.....	107
Figure 16	Bilan des accroissements annuels périodiques en volume marchand de bois, toutes essences, pour les peuplements de la forêt publique sous aménagement identifiés comme non mûrs lors du 1 ^{er} inventaire.....	108
Figure 17	Évolution de la possibilité forestière, des attributions et des volumes de bois récoltés – Forêts du domaine de l'État	114

Tableaux

Tableau 1	Emplois du secteur forestier.....	16
Tableau 2	Permis, mandats et droits consentis sur les territoires du domaine.....	22
Tableau 3	Principaux paramètres de l'inventaire des forêts du domaine de l'État.....	55
Tableau 4	Étapes de confection d'un plan d'aménagement forestier.....	64
Tableau 5	Années de réalisation des 2 périodes de mesure.....	96
Tableau 6	Répartition du nombre de PEP par domaines bioclimatiques.....	96
Tableau 7	Mise en œuvre des stratégies d'aménagement des PGAF.....	113
Tableau 8	Évaluation des volumes laissés sur les sites de récolte pour 2001-2002.....	115
Tableau 9	Processus de gestion versus la sensibilité des paramètres influençant la possibilité forestière ou le respect de la possibilité forestière - Estimation préliminaire de la sensibilité des paramètres.....	118
Tableau 10	Ressources budgétaires et humaines 2002-2003.....	130

Graphiques

Graphique 1	Balance commerciale nette du Québec, 2001 et 2002.....	17
Graphique 2	Répartition des 88 750 emplois du secteur forestier selon les régions en 2002.....	18
Graphique 3	Importance des produits du bois et du papier dans le secteur.....	20

Annexes

- Annexe 1 La notion du temps en foresterie
- Annexe 2 Principales modifications apportées à la *Loi sur les forêts* entre 1987 et 1996
- Annexe 3 Tableau comparatif des CAAF, CtAF et CvAF : dispositions prévues à la *Loi sur les forêts*
- Annexe 4 Autres droits forestiers que les CAAF, CtAF et CvAF
- Annexe 5 Normes d'intervention en milieu forestier
- Annexe 6 Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier
- Annexe 7 Liste des projets de recherche internes et externes en rapport avec la biodiversité
- Annexe 8 Possibilité forestière et structure de la forêt
- Annexe 9 Mandat relatif au calcul des possibilités forestières
- Annexe 10 Brève description des systèmes et des utilitaires corporatifs disponibles
- Annexe 11 Exemples de l'effet de la normalisation sur les volumes et l'accroissement
- Annexe 12 Taux de réalisation des stratégies d'aménagement forestier (au 31 mars 2003) - Traitements réguliers et Traitements réguliers et TBE
- Annexe 13 Ententes spécifiques de régionalisation actuellement en vigueur
- Annexe 14 Processus de gestion des forêts publiques du Québec
- Annexe 15 Protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies

Introduction

Les forêts québécoises remplissent de multiples fonctions environnementales, sociales et économiques : la recherche d'un juste équilibre entre ces facteurs est à la base même du développement durable. Le secteur des produits forestiers demeure parmi les principaux secteurs industriels québécois et le développement des régions est toujours intimement associé à la protection et à la mise en valeur du milieu forestier.

Les bases du régime forestier ont été modifiées en 1986. De plus, le régime a fait l'objet d'un examen global et de profondes modifications y ont été apportées en 2001. Toutefois, on a constaté qu'elles ne sont pas suffisantes pour rassurer la population sur l'ensemble de la gestion forestière.

Ainsi, considérant les inquiétudes des Québécoises et des Québécois quant à la gestion de la forêt, le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, M. Pierre Corbeil, annonçait le 23 octobre 2003 la décision du gouvernement de créer une Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, pour examiner la gestion des forêts du domaine de l'État. Il confiait par la même occasion la présidence de cette commission à M. Guy Coulombe.

Le présent document vise à fournir une connaissance du régime forestier en considérant ses forces et ses faiblesses. Le document intègre une quantité importante de renseignements essentiels pour offrir une vision d'ensemble de la gestion de la forêt publique, allant au-delà des thèmes régulièrement abordés dans l'actualité.

Les différents chapitres ont été agencés de façon à renseigner le lecteur sur les assises de la gestion forestière, ses grands processus, les problématiques rencontrées et les solutions, mises de l'avant ou envisagées, par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La présentation des sujets permet au lecteur de choisir, parmi quatre grandes sections, les éléments et les données de base de la gestion forestière qui l'intéressent.

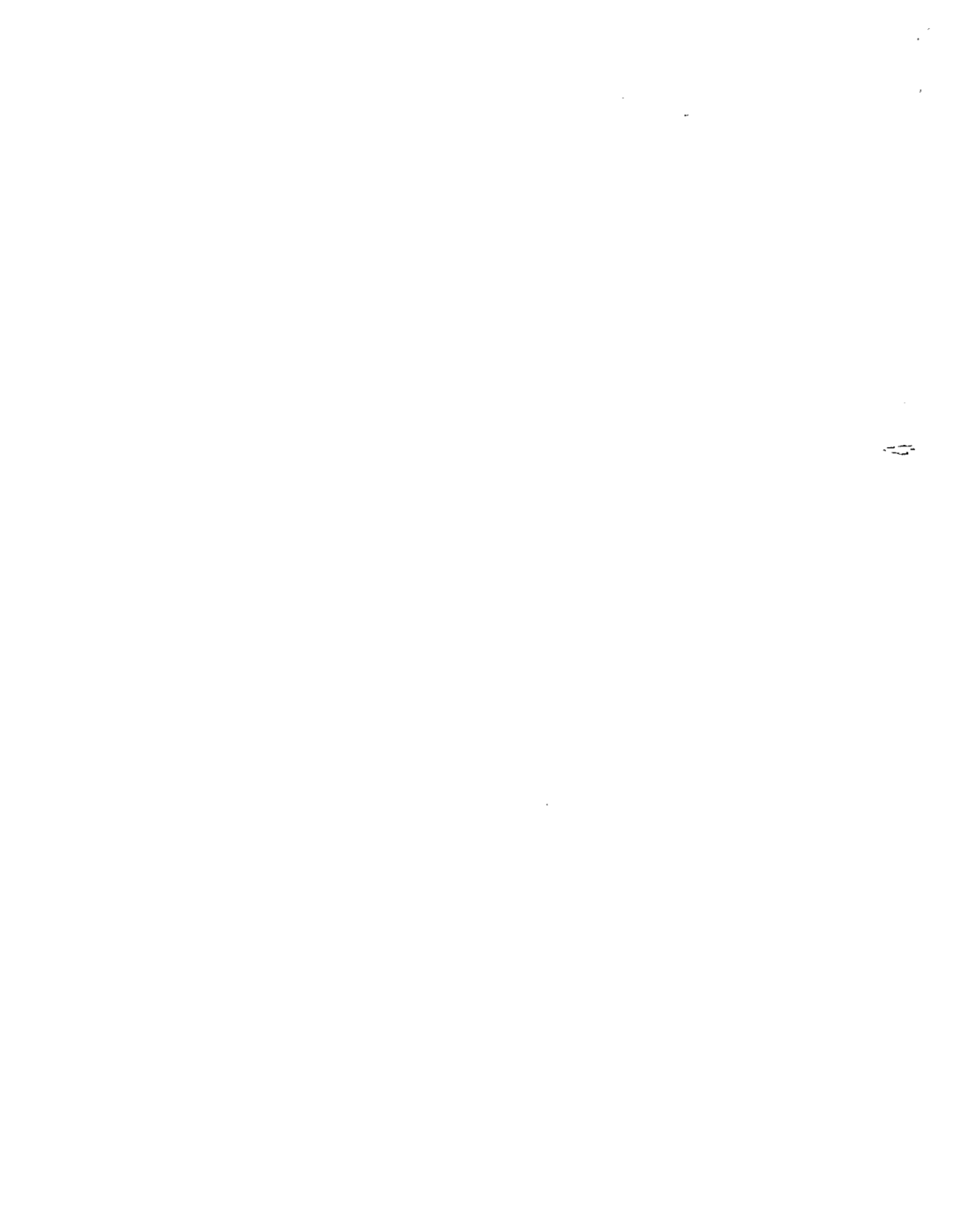
Dans la première section du document (chapitres 1 à 4), on fait brièvement état des caractéristiques du milieu forestier et de ses composantes socio-économiques. On trace également un historique du régime forestier du Québec et on présente les principaux éléments du cadre légal de la gestion forestière.

La deuxième section (chapitre 5) est consacrée à la présentation des grands processus que constituent la mise à jour des connaissances forestières de même que la gestion des forêts publiques. On fait notamment état des étapes menant à la confection des plans généraux d'aménagement forestier. On s'attarde plus longuement à des éléments que la commission doit examiner plus attentivement, tels le calcul de la possibilité forestière et les méthodes de contrôle et de vérification.

La troisième section (chapitre 6) aborde l'état de situation de la forêt. On y retrouve des exposés, sous forme de bilan, de la réalisation des stratégies d'aménagement, de l'évolution des connaissances sur le rendement des forêts et de l'état des stocks

forestiers. Le développement de la reddition de compte en matière d'aménagement durable des forêts, les problématiques qu'elle sous-tend et les orientations en cette matière sont aussi exposées dans cette partie.

La quatrième et dernière section (chapitre 7) se veut un complément d'information sur différents éléments d'intérêt qui gravitent autour des grands ensembles présentés précédemment. On y présente notamment l'organisation et les ressources dont dispose le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour assumer sa responsabilité en matière de gestion de la forêt.



5.5 Aménagement durable des forêts (ADF)

L'aménagement durable des forêts (ADF) fait l'objet de discussions aux niveaux international, canadien et québécois. Ce concept origine, entre autres, du rapport Brundtland de 1987, du Sommet de la terre tenu à Rio en 1992 et du Processus de Montréal de 1994. Lors de ce processus, des représentants de 12 pays, dépositaires de 90 % des forêts tempérées et boréales de la planète, ont identifié les valeurs et les mesures sur lesquelles doivent s'appuyer les progrès en matière d'ADF. Ces valeurs et ces mesures ont été traduites sous forme de critères et d'indicateurs qui touchent les aspects environnementaux, sociaux et économiques de l'aménagement forestier.

En 1995, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), dont le Québec est membre, a diffusé un premier cadre de 6 critères et 83 indicateurs, reposant largement sur les valeurs exprimées lors du Processus de Montréal. Une seconde version de ce cadre a été déposée à l'automne 2003 à l'occasion du Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Québec.

En 1996, le Québec a enchâssé dans le préambule de la *Loi sur les forêts*, une disposition préliminaire favorisant la reconnaissance du patrimoine forestier et de l'ADF, afin de répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux des générations actuelles et futures. Il s'engage, par le fait même, à répondre aux exigences de l'ADF. Cette disposition de la loi est un énoncé général des grands objectifs d'aménagement forestier à poursuivre.

5.5.1 Principales préoccupations de l'aménagement durable des forêts

L'aménagement durable des forêts consiste à définir comment une saine gestion forestière peut assurer la viabilité des écosystèmes, de sorte que ceux-ci puissent continuer à remplir leurs fonctions écologiques essentielles, tout en fournissant à la société des biens et des services multiples. Cette définition de l'ADF se subdivise en 6 grands critères qui précisent les différents aspects de la gestion forestière. Ces critères intègrent à la fois les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Les quatre premiers critères s'inscrivent davantage dans une perspective environnementale alors que les cinquième et sixième critères abordent les questions du point de vue socio-économique.

- Du point de vue environnemental, la forêt est vue comme un organisme vivant dont il faut assurer la pérennité et le bon fonctionnement. Le premier critère consiste à viser le maintien de la biodiversité, c'est-à-dire à assurer la survie de l'ensemble des espèces présentes et la continuité des processus naturels, afin de maintenir les écosystèmes viables.
- Deuxièmement, la gestion forestière doit être effectuée de manière à ce que la productivité à long terme des forêts soit maintenue et que leur niveau de susceptibilité et leur résistance aux perturbations naturelles et aux stress environnementaux ne soient pas modifiées.

- Les pratiques forestières doivent aussi être menées avec précaution, de manière à ne pas altérer le sol, milieu de croissance des forêts, ainsi que le milieu aquatique qui lui est intimement lié. La conservation des sols et de l'eau constitue donc le troisième critère environnemental de l'ADF.
- Quatrièmement, les forêts jouent des rôles importants dans les cycles écologiques planétaires, notamment comme puits ou sources de carbone, élément déterminant associé aux modifications du climat. La contribution des forêts québécoises à ces cycles doit être maintenue.
- Du point de vue socio-économique, le cinquième critère de la foresterie durable vise à perpétuer des avantages multiples qui profitent à l'ensemble de la société. Le rendement soutenu en matière ligneuse est certainement un élément central de ce critère mais l'utilisation harmonieuse de plusieurs ressources simultanément sur un même territoire est aussi au cœur de la question. La forêt doit être mise en valeur de manière à perpétuer une économie régionale diversifiée.
- Finalement, le sixième critère de l'ADF concerne la prise en considération des besoins et des valeurs des populations visées par les choix d'aménagement. Ce critère concerne le caractère démocratique de la gestion forestière. Celle-ci doit permettre à toutes les parties prenantes d'exprimer leur point de vue sur la gestion du territoire et de participer, de manière tangible, à la prise de décision.

Ces six critères présentent les principales préoccupations de l'ADF. Chacun de ces critères peut être analysé plus finement afin d'identifier les éléments clés qui s'y rattachent. L'identification de ces éléments clés permet de définir un certain nombre d'indicateurs qui viseront à mesurer les progrès de la foresterie québécoise, en vue de pleinement mettre en œuvre un aménagement durable des forêts. Le travail d'identification des indicateurs consiste à adapter au contexte québécois les principes généraux de l'ADF, afin de prendre en considération le contexte écologique, économique et social. Ceci fera en sorte que la population québécoise retrouvera, dans cette définition de l'ADF, toutes les valeurs qu'elle accorde à la forêt et à son aménagement.

5.5.2 Mesures déjà en place et à venir

Actuellement, toute une gamme de mesures et d'outils déjà en place s'inscrivent dans le contexte de l'ADF et sont susceptibles de répondre à ses exigences sous plusieurs facettes, dont :

- la mise en place d'aires protégées additionnelles nécessaires pour atteindre l'objectif gouvernemental de l'ordre de 8 % en 2005;
- les modalités forestières particulières reliées aux ententes avec les autochtones (ex : Cris);
- l'adoption d'une politique de consultation;

- la participation des MRC, des communautés autochtones et des gestionnaires de territoires fauniques à la confection des PGAF;
- les nouvelles dispositions du RNI relatives à la coupe en mosaïque et à la protection de la haute régénération;
- l'obligation d'introduire dans les plans d'aménagement forestier des mesures relatives au maintien de la biodiversité (ex. : protection des forêts mûres et surannées, protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables, etc.), au maintien de la qualité visuelle des paysages et à la protection des sols et de l'eau;
- le projet de politique d'intensification de l'aménagement forestier; (à développer)
- la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE);
- le respect de la limite nordique des forêts pour fins d'attribution de matière ligneuse;
- l'évaluation de la performance environnementale, forestière et industrielle des bénéficiaires dont dépendra le maintien des attributions;
- l'établissement d'indicateurs d'aménagement durable des forêts.

5.5.3 Plan d'action global

Toutes ces mesures contribuent, directement ou indirectement, à ce que l'aménagement forestier du Québec réponde à plusieurs des exigences de l'ADF. Cependant, comme l'a souligné la vérificatrice générale dans son rapport, le Ministère ne dispose pas, pour le moment, d'une analyse globale lui permettant de s'assurer que le régime forestier actuel répond adéquatement à l'ensemble des objectifs (valeurs) énoncés dans la disposition préliminaire de la *Loi sur les forêts*. Une telle analyse précisera la contribution des programmes et des mesures actuelles à chacun des critères de l'ADF, mettra en lumière les carences qui pourraient subsister et permettra d'identifier les pistes de développements futurs.

Ce travail de diagnostic mènera à l'élaboration d'un plan d'action global en matière d'ADF. Il comportera les étapes suivantes :

- Le Ministère applique ou met en place plusieurs mesures qui peuvent concourir à l'ADF; il s'agit essentiellement du RNI, de la Stratégie de protection des forêts (SPF), de la Stratégie québécoise pour les aires protégées, de la Politique de consultation, de la Paix des Braves, des objectifs de protection et de mise en valeur, du Manuel d'aménagement forestier (MAF), des indicateurs de performance environnementale des bénéficiaires, etc.
- Le Ministère procède à une analyse pour déterminer comment le cadre actuel permet d'assurer une gestion durable des forêts. Cette analyse pourra se faire à la

lumière de la compréhension actuelle des critères et des indicateurs d'ADF. Elle fournira un portrait global de la question et les carences éventuelles pourront alors être clairement identifiées.

- À la suite de cette analyse, un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre. Ce plan d'action présentera une vision globale de l'ADF, en intégrant les mesures déjà en vigueur ou en cours de réalisation ainsi que les mesures supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires. Certaines de ces mesures supplémentaires pourraient déjà être introduites dans les prochains PGAF, alors que d'autres, plus nouvelles ou plus complexes, pourraient faire l'objet de bancs d'essais jusqu'à la génération suivante de plans d'aménagement, en 2010.

Ce bilan et ce plan d'action permettront au Ministère de rendre compte du caractère durable de la gestion forestière.

5.6 Suivi de gestion et reddition de compte

Un des objectifs visés par la mise à jour du régime forestier est de rendre la gestion du milieu forestier plus transparente, c'est-à-dire de renforcer l'obligation qu'ont les acteurs publics et privés de rendre compte de la façon dont ils gèrent et aménagent les forêts.

À cet effet, la loi permettra désormais à la population d'avoir accès à tous les plans et à tous les rapports produits par les bénéficiaires de contrats et de conventions. Ces bénéficiaires devront également faire connaître à la population les résultats de leurs activités d'aménagement forestier. L'évaluation de leur performance par le Ministère sera également rendue publique.

Le Ministère publie déjà un rapport sur l'état des forêts québécoises. Dorénavant, ce document fera aussi état de la gestion des forêts et de ses résultats et contiendra des renseignements sur la mise en œuvre des programmes de mise en valeur des ressources forestières du domaine de l'État, avec des précisions sur les objectifs poursuivis par ces programmes, les résultats escomptés et les résultats obtenus. Il inclura également le bilan en matière d'ADF.

Le Ministère possède une quantité importante de données qui l'aide à assurer la gestion des ressources forestières et à réaliser sa reddition de comptes. Ces données proviennent de différentes sources (Ministère, clients industriels, autres ministères, milieu municipal, etc.). Elles sont consignées dans divers systèmes d'information (cartographiques et/ou descriptifs) d'envergure variée, qui permettent de répondre à des questions ou à des situations précises. Une brève description des principaux systèmes et des utilitaires corporatifs est présentée à l'annexe 10 : SIEF, FIMAQ, SIFORT, MESUBOIS, SÉPI, SYMPA, INDI, INDUSTRIA. Il existe également une multitude de systèmes d'information locaux et régionaux qui permettent d'assurer le suivi des activités quotidiennes.

Au total, on dénombre environ cent trente systèmes à Forêt Québec et au Secteur des forêts. Établis en silos, ces systèmes manquent souvent d'intégration. Le Ministère doit

prendre un virage important, en vue d'intégrer l'information de gestion et d'utiliser davantage la géomatique pour en supporter l'analyse. Il est impératif de bien définir les réels besoins d'information de gestion et d'améliorer la reddition de compte.

D'ailleurs, dans son rapport de décembre 2002 sur la gestion des forêts, la vérificatrice générale recommandait au Ministère d'obtenir une information qui fournisse un portrait fiable, clair et continu de la gestion de la ressource forestière, dans une optique d'amélioration de sa reddition de compte.

Conscient de la problématique de la gestion de l'information dans l'organisation, le Ministère a entrepris, au cours de la dernière année, plusieurs initiatives qui visent à améliorer la situation :

- l'écriture du plan stratégique de la géomatique forestière et la mise en place de la structure permettant la réalisation du plan d'action qui s'y rattache.
- le développement de l'architecture du système de gestion des plans et des rapports d'intervention forestière (PRAIF).
- une analyse de la disponibilité de l'information forestière vulgarisée sur le WEB.
- la mise à jour de systèmes ou d'entrepôts d'informations corporatifs comme SYMPA, SIEF et INDI.
- la réalisation d'une étude sur la gestion des ressources informationnelles et des technologies de l'information.
- la réalisation de plusieurs conceptions administratives permettant l'accès à d'importantes données de gestion :
 - le développement d'un outil de saisie (avec Visual Fox Pro) afin de banquer et traiter l'information à l'égard des objectifs communs et des indicateurs au plan d'action de Forêt Québec concernant les traitements sylvicoles;
 - le développement d'un prototype permettant de mettre en relation les informations en provenance de trois systèmes d'information afin de produire un bilan de la matière ligneuse : les données relatives aux possibilités forestières et aux volumes attribués proviennent du système SYMPA, celles relatives aux volumes autorisés proviennent du système SÉPI et celles relatives aux volumes récoltés proviennent du système Mesubois;
 - la réalisation d'une étude des besoins géomatiques du Secteur Forêts permettant d'établir une liste précise des initiatives à réaliser pour atteindre les résultats stratégiques exprimés dans le plan stratégique de la géomatique forestière, plus particulièrement les suivants :
 - information sur la connaissance et la gestion du territoire forestier de qualité intégrée et à jour; livraison des données de connaissance et de gestion à

jour du territoire forestier aux intervenants régionaux de Forêt Québec et aux industriels ; accès en ligne aux données de connaissance sur le territoire forestier pour les intervenants internes au Ministère, accès aux données intégrées de gestion forestière, optimisation des investissements en développement et implantation de solutions géomatiques.

D'autres initiatives seront entreprises dans la prochaine année :

- la mise au point d'un cadre d'évaluation du régime forestier¹⁶ qui présentera la méthodologie pour réaliser l'évaluation du régime forestier, de ses indicateurs et de son degré de performance;
- la mise au point d'un cadre de suivi de gestion du régime forestier¹⁶ permettant d'assurer le monitoring continu de la progression des résultats, des activités et des ressources vers les objectifs;
- la réalisation d'une étude exhaustive visant à mieux cibler les besoins d'information requise pour réaliser la mission du Ministère d'assurer l'aménagement durable des forêts et l'identification des critères technologiques requis pour répondre aux besoins.

Ces actions, qui nécessiteront des investissements au cours des prochaines années, misent notamment sur la géomatique pour accroître notre capacité de gestion du domaine forestier et favoriser l'utilisation stratégique et intégrée de la connaissance, dans une perspective d'amélioration continue et d'efficience.

¹⁶ À noter que le cadre d'évaluation et le cadre de suivi de gestion du régime forestier intégreront le plan d'action global en matière d'ADF.

Lien Internet

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Document d'information sur la gestion de la forêt publique pour l'usage de la Commission d'étude scientifique technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État*, novembre 2003

<http://www.commission-foret.qc.ca/pdf/DOC-AN.pdf>

